



Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord

Trente-cinquième réunion

17 novembre 2020

Point 5 de l'ordre du jour provisoire *

Réalisation de l'Agenda des Nations Unies 2030 (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine pour les pays d'Afrique du Nord : Synthèse

Table des matières

Sommaire exécutif.....	2
Introduction	3
I- Performances globales et tendances en matière de réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 ..	4
1.1. Performances en matière de réalisation des ODD	4
1.2. Performances en matière de réalisation de l'Agenda 2063	6
1.3. Analyse des tendances en termes d'ODD	7
1.4. Appropriation, contextualisation, cadre institutionnel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063	10
1.5. Impact prévisible de la COVID-19 sur la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063	11
II- Analyse Comparative de l'atteinte des ODD sélectionnés dans les PAN	12
2.1. Analyse comparative de l'atteinte de l'ODD 4 sur la qualité de l'éducation	12
III- Analyse comparative de l'atteinte de l'ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et le travail décent pour tous	15
IV- Analyse comparative de l'atteinte de l'ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.....	17
V- Recommandations	17

Figures :

Figure 1: Indice global par pays (2020)	4
Figure 2 : Évolution du classement des PAN selon l'indice mondial.....	5
Figure 3: Atteinte des ODD par pays	6
Figure 4 : Taux de réalisation des aspirations, par pays (%).....	7
Figure 5 : Évolution du taux de parité des sexes (IPS) dans l'enseignement supérieur	14
Figure 6 : Évolution du taux de chômage global, par sexe et chez les jeunes (15-24 ans)	16

Sommaire exécutif

1. Le présent rapport porte sur l'évaluation des progrès réalisés par les Pays d'Afrique du Nord (PAN) dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (Agenda 2030) des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.
2. S'agissant des ODD, les PAN occupent le milieu du classement mondial, à l'exception du Soudan et de la Mauritanie dont le classement est relativement bas. En termes de dynamique, tous les pays parviennent à consolider leur classement d'une année à l'autre, à l'exception du Soudan, qui accuse un recul dans le classement général et la Libye qui ne figure pas dans le classement mondial faute de données.
3. En termes d'ODD, les PAN sont plus performants que les autres pays africains et leurs réalisations dépassent la moyenne africaine. En effet, les PAN occupent les quatre premières places du classement de l'Afrique pour les ODD. Par ailleurs, s'agissant de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, les réalisations moyennes des PAN, estimées à 39%, dépassent la moyenne continentale (33%). Pour ce qui est de l'Agenda 2063, leurs performances sont en moyenne supérieures à la moyenne africaine.
4. Les données montrent que les PAN ont réalisé des progrès notables dans les domaines liés aux ODD 1, 7 12 et 13 et accusent un retard pour ce qui est des ODD 2, 5 et 9.
5. Les performances en matière d'ODD des PAN varient d'un pays à l'autre et seule l'Algérie est parvenue à progresser sur la voie de réalisation de la quasi-totalité des ODD simultanément, avec toutefois quelques nuances. Ce constat s'applique également pour l'Agenda 2063. Cette différence a également été relevée en termes de tendances qui marquent l'évolution des indicateurs dans chaque pays. Cela peut signifier que les priorités nationales ne sont pas identiques et que l'efficacité des politiques varie d'un pays à l'autre.
6. Au niveau de l'appropriation, de la contextualisation et de l'alignement des plans et des programmes nationaux aux ODD, l'analyse a révélé que, à quelques exceptions près, les PAN n'ont pas réussi à intégrer les ODD dans leur politique de développement et que des efforts considérables sont encore nécessaires dans ce domaine.
7. L'analyse de la disponibilité des données sur les indicateurs montre que l'écart demeure important. En effet, le taux de couverture des indicateurs par des sources nationales demeure faible et, qui plus est, les indicateurs fournis sont, dans la plupart des cas, non conformes aux normes internationales et ne répondent pas aux critères de périodicité, de désagrégation et d'accessibilité.
8. L'analyse spécifique des ODD 4, 8 et 10 a permis de tirer certains enseignements qu'on peut résumer de la manière suivante :
 - S'agissant de l'ODD 4 des PAN, les réalisations sont généralement modestes en termes de vue la qualité de l'éducation, même si des progrès notables ont été enregistrés sur le plan quantitatif. Des réformes en profondeur du système éducatif pour sa mise à niveau sont indispensables dans pratiquement tous les pays pour accroître le taux de rétention et doter les apprenants des compétences nécessaires afin de faciliter leur intégration dans la vie active et réduire le chômage des diplômés qui est devenu une menace pour la paix sociale dans ces pays.
 - La croissance inclusive et l'emploi décent prônés par l'ODD 8 constituent un défi de taille pour les PAN. La croissance économique est non seulement faible dans la plupart des pays, mais elle n'est pas non plus inclusive car elle ne crée pas suffisamment d'emplois. Par ailleurs, l'emploi dans le secteur informel représente une part importante de l'emploi total. De par de leur nature, ces emplois sont précaires et n'offrent aucune protection sociale. Dans plusieurs pays, ce sont majoritairement les femmes et les enfants qui occupent ces emplois précaires.

- S'agissant de l'ODD 10 qui a trait à la réduction des inégalités, les chiffres montrent que les PAN sont en général parvenus à réduire les inégalités de revenus dans des proportions variables. L'Algérie semble être le pays de plus égalitaire de l'échantillon. La Tunisie et la Mauritanie dont les inégalités étaient historiquement assez marquées, sont parvenus à les réduire de manière drastique. Après une période de baisse, les inégalités en Égypte se sont creusées ces dernières années. Au Soudan, une réduction modeste des inégalités a été enregistrée. Au Maroc, malgré les efforts déployés par le gouvernement, les inégalités subsistent.

Introduction

9. À l'instar des autres pays à travers le monde, les pays d'Afrique du Nord (PAN) se sont engagés à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Alors qu'une décennie nous sépare de la date butoir, il est tout à fait légitime de savoir si ces pays sont sur la bonne voie et si les progrès réalisés en matière d'atteinte des ODD et de l'Agenda 2063 laissent présager l'atteinte des cibles.

10. Ce rapport cherche à jeter la lumière sur les succès afin de les renforcer et sur les échecs afin d'apporter les ajustements nécessaires qui permettront de corriger la trajectoire.

11. Comme dans tout exercice d'évaluation, les progrès et les performances sont analysés sur la base d'indicateurs communs à l'ensemble de la communauté internationale et qui ont été établis par le système des Nations Unies (Agenda 2030) et les instances de l'Union Africaine (Agenda 2063) en concertation avec les pays membres.

12. Le rapport est décliné en trois sections. Dans la première section, une évaluation exhaustive des performances globales des PAN¹ dans la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 est menée en adoptant une approche d'analyse comparative. Dans cette section, la question de l'appropriation² et de la contextualisation³ des ODD par ces pays est également examinée. L'impact socio-économique de la pandémie du COVID-19 sur les économies de ces pays et ses retombés probables sur l'atteinte des ODD fait l'objet de la dernière partie de cette section.

13. La deuxième section du rapport porte sur trois ODD qui relèvent des compétences de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies, à savoir, l'ODD 4 relatif à la qualité de l'éducation, l'ODD 8 relatif à la croissance inclusive et l'emploi décent et l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités. Cette analyse est menée dans une perspective de genre. Les recommandations et la conclusion du rapport font l'objet de la troisième et dernière section.

14. L'analyse s'est basée sur une revue documentaire exhaustive des rapports et documents officiels disponibles émanant des pays et du système onusien. Cette revue a été complétée par des entretiens ciblés, en face à face et/ou à distance, avec des personnes-ressources des pays et du Groupe-pays du système des NU impliquées dans la mise en œuvre des ODD.

15. Les données utilisées dans le rapport proviennent de plusieurs sources : des données officielles des pays concernés, les bases de données du système des NU et celle du « Sustainable Development Solutions Network » (SDSN).

¹ Les Pays de l'Afrique du Nord comprennent l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, le Soudan et la Tunisie.

² L'appropriation consiste à s'assurer que tous les membres de la société sont informés de l'Agenda et sont pleinement impliqués dans sa mise en œuvre.

³ Les pays doivent traduire et concrétiser les ODD dans leur contexte spécifique.

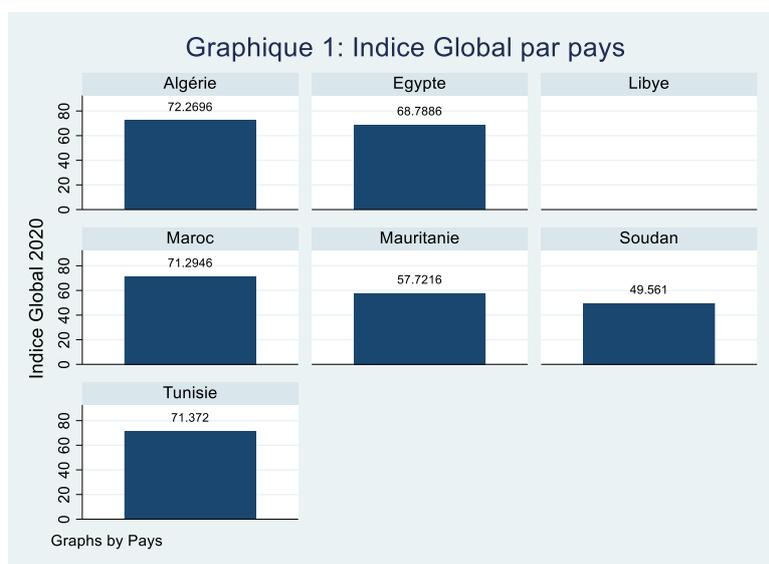
I. Performances globales et tendances en matière de réalisation des ODD et de l'Agenda 2063

1.1. Performances en matière de réalisation des ODD

16. Globalement, les performances des PAN en matière de réalisation des ODD dépassent la moyenne des pays africains et figurent en bonne place parmi ces pays.

17. En termes d'indice de développement durable⁴, hormis la Libye, dont l'indice n'a pas été calculé faute de données, quatre pays réalisent des performances respectables, à savoir l'Algérie (72,3), la Tunisie (71,4), le Maroc (71,3) et l'Égypte (68,8). La Mauritanie et le Soudan réalisent, quant à eux, des performances plutôt moyennes avec un indice qui s'établit à 57,7 et 49,6, respectivement.

Figure 1: Indice global par pays (2020)

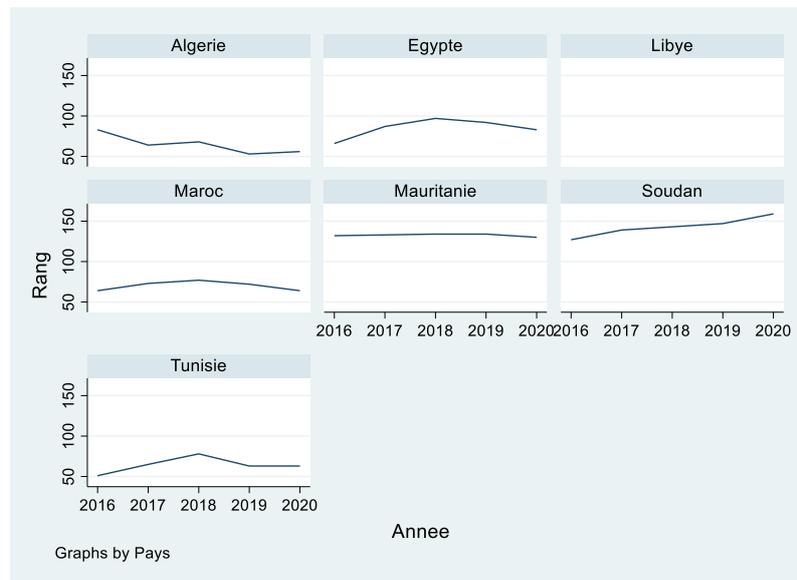


Source: Base des données de Sachs et al. (2020)

18. Au niveau mondial, l'Algérie (56), la Tunisie (63) et le Maroc (64) sont assez bien placés dans le classement en termes de performances en matière de réalisation des ODD parmi les 193 pays retenus dans le rapport de 2020. L'Égypte (83) occupe une place intermédiaire dans ce classement, la Mauritanie (130) et le Soudan (159) étant plutôt mal classés.

19. Au niveau du continent africain, l'Algérie (1^{ère}), la Tunisie (2^{ème}), le Maroc (3^{ème}) et l'Égypte (4^{ème}) figurent parmi les pays les plus performants du continent. La Mauritanie et le Soudan occupent respectivement la 18^{ème} et la 41^{ème} place.

⁴ Source: Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge: Cambridge University Press.

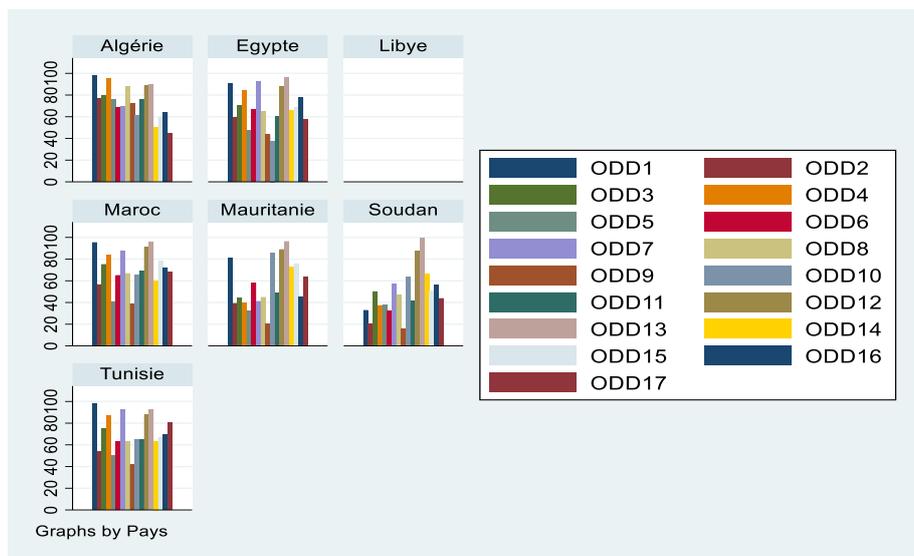
Figure 2 : Évolution du classement des PAN selon l'indice mondial

Source: Base des données de Sachs et al. (2020)

20. Dans le domaine socio-économique, en moyenne, les PAN ont pu réaliser des performances respectables en termes d'ODD 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde) dans la mesure où cet objectif est réalisé à hauteur de 82,7% en moyenne. L'ODD 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) est réalisé à raison de 73,4% en moyenne et l'ODD 4 (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) est réalisé à hauteur de 71,2% en moyenne. Cependant, leurs performances dans le cadre de l'ODD 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) sont modestes, avec des taux de réalisation respectifs de seulement 38,8% et 47,4 % en moyenne.

21. Dans le domaine de l'environnement, les performances moyennes des PAN sont en général respectables, notamment pour l'ODD 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) et l'ODD 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) avec des taux de réalisation respectifs de 95% et 88,7% en moyenne. En revanche, leurs performances en ce qui concerne l'ODD 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et l'ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) restent modestes avec des taux de réalisation respectifs de 60,1% et 63,2%.

22. En matière de gouvernance et d'institutions, les performances moyennes sont relativement modestes et ne dépassent pas 64,2% pour l'ODD 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable) et sont de seulement 59,7% pour l'ODD 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable).

Figure 3: Atteinte des ODD par pays

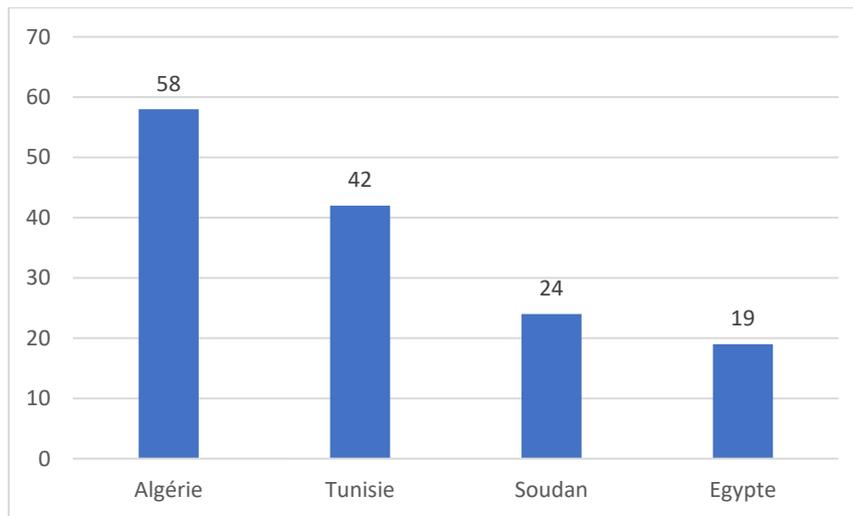
Source: Sachs et al.

1.2. Performances en matière de réalisation de l'Agenda 2063⁵

23. La performance globale des PAN en matière d'achèvement de l'Agenda 2063 est de 39%. Ce score est supérieur au score global réalisé au niveau de l'ensemble du continent africain, estimé à 33%.

24. En termes d'aspirations, les scores de performance des PAN relatifs aux aspirations 4 (Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité) et 6 (Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants) sont largement supérieurs à ceux réalisés par l'ensemble des pays du continent. Pour ce qui est des aspirations 1 (Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable) et 2 (Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision d'une renaissance africaine), les scores qui s'élèvent respectivement à 43% et 45% respectivement sont légèrement en deçà des scores réalisés par l'ensemble des pays du continent estimés à 49% et 46% respectivement. En revanche, les PAN accusent des retards importants dans la réalisation des aspirations 3 (Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit), 5 (Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées) et 7 (Une Afrique qui agit en tant que partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale).

⁵ Les données portant sur les réalisations de l'Agenda 2063 ne sont disponibles que pour 4 pays : l'Algérie, l'Égypte, le Soudan et la Tunisie.

Figure 4 : Taux de réalisation des aspirations, par pays (%)

Source : NEPAD.

25. Pour ce qui est des objectifs de l'Agenda 2063, les données indiquent des taux de réalisation qui se situent à hauteur de 89% pour l'objectif 9 (Les institutions financières et monétaires continentales sont établies et fonctionnelles), de 68% pour l'objectif 3 (Des citoyens en bonne santé et bien nourris), de 67% pour l'objectif 7 (Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat), de 66% pour l'objectif 1 (Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être) et de 64% pour l'objectif 18 (Une jeunesse engagée et responsabilisée). Les objectifs où les PAN sont les moins performants sont : les objectifs 12 (Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux) et 8 (Une Afrique unie - fédérale ou confédérée) avec des taux de réalisation estimés à 1% et 6% respectivement. Les objectifs 4 (Les économies structurellement transformées), 20 (L'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement), 2 (Les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation) et 5 (Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues) sont caractérisés par des taux de réalisation assez faibles, qui varient entre 20% et 26%. Pour le reste des objectifs, les taux de réalisation varient entre 32% et 54%.

1.3. Analyse des tendances en termes d'ODD⁶

26. En matière de lutte contre la pauvreté et la faim, les PAN ont réalisé en général des performances respectables. Les tendances indiquent une baisse constante de la pauvreté et de la faim, plus ou moins importante selon les pays, la seule exception étant le Soudan qui enregistre une tendance à la hausse de ces indicateurs.

27. L'Algérie pour laquelle les niveaux de ces indicateurs sont déjà faibles dès le départ, parvient à renforcer sa position en matière de lutte contre la pauvreté et de malnutrition, suivie par la Tunisie où la tendance baissière de ces deux indicateurs est très marquée depuis 2015. Le Maroc parvient également à réduire de manière significative ses indicateurs relatifs à la pauvreté et à la malnutrition.

⁶ Source : Base des données de Sachs et al. (2020).

28. L'Égypte et la Mauritanie, caractérisées par des taux de pauvreté et de malnutrition initialement relativement élevés, sont sur une tendance à la baisse et ont pu considérablement réduire la proportion de leur population vivant en dessous du seuil de pauvreté et souffrant de problèmes de malnutrition. Parmi les PAN, seul le Soudan ne parvient toujours pas à inverser la tendance à la hausse de ces deux indicateurs qui enregistrent des niveaux alarmants.

29. Les données sur la situation nutritionnelle des PAN montrent une tendance générale à la baisse des indicateurs pour tous les pays, à l'exception de la Mauritanie. Cette baisse reflète une nette amélioration de la situation alimentaire générale dans ces pays. Cette même tendance a été observée pour l'indicateur de mesure du retard de croissance chez les enfants. En termes de niveau, cet indicateur reste assez élevé en l'Égypte et au Soudan et moyennement élevé en Algérie.

30. La prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans reste assez élevée au Soudan, en Mauritanie et au Maroc et elle est relativement faible en Algérie, en Égypte et en Tunisie, avec une tendance à la baisse pour l'ensemble des PAN, sauf en Mauritanie où elle est en hausse et en Libye où elle est stable.

31. L'obésité en tant que forme de déséquilibre nutritionnel enregistre une évolution alarmante dans les PAN. La hausse du taux de prévalence de l'obésité au sein des populations de ces pays est quasi-générale et constitue un fléau, surtout en Égypte et en Libye, où ce taux dépasse 30%. En Algérie, en Tunisie et au Maroc, ce taux est moins élevé mais il est ascendant. Seule la Mauritanie enregistre un niveau assez faible, avec toutefois une tendance à la hausse.

32. Le taux de mortalité maternelle⁷ demeure très élevé dans certains PAN, notamment en Mauritanie et au Soudan, où il a atteint respectivement 766 et 295 en 2017. De manière générale, ce taux enregistre une tendance à la baisse dans l'ensemble des PAN, sauf en Libye où il a enregistré une hausse au cours des dernières années.

33. Le taux de mortalité néonatale dans les PAN est en général relativement faible, sauf en Mauritanie où il a atteint 33,5/1000 et au Soudan (28,6) en 2018. La Libye se distingue par le taux le plus faible (6,4 en 2018). En général, ce taux connaît une tendance à la baisse.

34. La mortalité chez les enfants de moins de 5 ans suit la même tendance que la mortalité maternelle, quoique son niveau soit plus élevé et varie de 12/1000 en Libye à 75,7 en Mauritanie en 2018.

35. L'incidence de la tuberculose reste assez élevée dans plusieurs PAN, notamment en Mauritanie, au Soudan, au Maroc et, dans une moindre mesure, en Algérie. Ce taux est assez faible en Égypte et moyennement faible en Tunisie et en Libye. La tendance générale affiche une nette baisse en Mauritanie et au Soudan, elle est relativement stable dans les autres pays.

36. L'espérance de vie qui traduit un ensemble de facteurs socio-économiques liés au système de santé, à l'alimentation et à l'hygiène de vie en général est assez élevée en Algérie, au Maroc et en Tunisie où elle est d'environ 76 ans. En Égypte et en Libye elle oscille entre 70,5 (Égypte) et 71,9 (Libye) alors qu'en Mauritanie et au Soudan elle demeure relativement faible (63,9 et 65,1 respectivement). La tendance générale pour cet indicateur est à la hausse.

⁷ Taux de mortalité maternelle pour 100 mille naissances vivantes.

37. La fertilité chez les jeunes adolescentes demeure très élevée quoiqu'en baisse dans trois pays, à savoir, la Mauritanie, le Soudan et l'Égypte. Elle est modérément élevée au Maroc et plutôt faible en Libye en Tunisie et en Algérie. Cet indicateur suit une tendance générale à la baisse dans pratiquement tous les pays.

38. Dans le domaine de la santé de base, les données portant sur la proportion des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié sont très parcellaires et ne permettent pas d'établir des tendances. Les données ponctuelles disponibles concernent l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et le Soudan et indiquent des taux plus élevés en Libye et en Algérie, même si ceux-ci datent d'avant 2015.

39. Le taux de survie des enfants à qui 2 vaccins recommandés par l'OMS ont été administrés est assez élevé, notamment au Maroc où ce taux est stable et frôle les 100%. Il est également assez élevé en Tunisie où il oscille entre 94% et 98% selon les années et en Libye, où il fluctue entre 93% et 98%. L'Égypte et l'Algérie ont enregistré des taux assez élevés jusqu'au milieu de la décennie avant que ces taux ne connaissent une certaine baisse. Au Soudan, ce taux est assez fluctuant et varie entre 85% en 2013 et 90% en 2017.

40. La proportion de la population cible qui bénéficie de la couverture des services de santé essentiels est la plus forte en Algérie où, selon le dernier chiffre qui date de 2017, elle s'établit à 78%. Cette proportion atteint 70% au Maroc et en Tunisie (2017), est de 68% en Égypte et avoisine les 64% en Libye. C'est en Mauritanie et au Soudan que cette proportion est la plus faible et ne dépasse guère les 41% et 44% respectivement (2017). Il convient toutefois de noter que la tendance générale de cette proportion est à la hausse, ce qui traduit les efforts consentis par les gouvernements pour étendre les services de santé de base.

41. L'analyse du système éducatif à travers les taux de scolarisation au primaire et secondaire, montre que les PAN ont réalisé en général des progrès en ce qui concerne la scolarisation dans le primaire, à l'exception de la Mauritanie et du Soudan, où ce taux demeure faible quoique marqué par une tendance à la hausse, surtout en Mauritanie. En revanche, pour la scolarisation dans le secondaire, les taux restent faibles comparés aux normes internationales, puisqu'en moyenne ce taux ne dépasse guère les 64,5% avec une forte disparité entre les pays.

42. Dans le domaine de l'égalité des sexes, les indicateurs montrent que malgré quelques progrès, les PAN restent caractérisés par un retard qu'il importe de combler.

43. L'accès des femmes aux méthodes modernes de planning familial est le plus fort en Égypte, au Maroc et en Tunisie, avec des taux respectifs de 81, 78,5% et 74,7% respectivement (2017) ; en Algérie ce taux est en nette progression et s'établit à 76,5% (2017). Pour les autres pays et pour la même année, ce taux demeure faible et n'excède guère les 47% en Libye, 33,8% en Mauritanie et 33,3% au Soudan. En termes de tendances, hormis la Tunisie où ce taux est relativement stable, tous les autres pays enregistrent une tendance à la hausse plus ou moins prononcée.

44. Le ratio filles/garçons du nombre d'années d'étude en tant qu'indicateur de parité dans l'éducation est inférieur à 100 dans l'ensemble des PAN, ce qui dénote un écart au détriment des filles. Bien entendu, cet écart est en train d'être rattrapé dans presque tous les pays.

45. La participation des femmes au marché de travail, mesurée par le ratio femme/homme demeure faible avec une moyenne d'environ 33% pour l'ensemble des PAN sur la dernière décennie.

46. La participation des femmes à la vie politique se traduit par la proportion des sièges occupés par des femmes au parlement. Cette proportion suit les législatures et varie d'un pays à l'autre. En moyenne sur la période 2010-2020, cette proportion était de 21,7% dans les PAN.

47. La plupart des PAN sont caractérisés par un taux de chômage structurel assez élevé. Les pays où ce taux est le plus faible en 2019 sont le Maroc (9%), la Mauritanie (9,5%), l'Égypte (10,8%) et l'Algérie (11,7%). En revanche, les autres pays connaissent des taux de chômage élevés qui varient de 18,6% en Libye, à 16,5 au Soudan et à 15,5% en Tunisie et cette situation risque de s'aggraver davantage à l'avenir dans le sillage de la crise liée à la pandémie de COVID-19.

48. Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau potable, son taux s'élève à 93,6% en Algérie, à 99,1% en Égypte, à 98,5% en Libye, à 86,8% au Maroc et à 96,3% en Tunisie. Pour le Soudan et la Mauritanie, ces taux sont de 60,3% et 70,7% respectivement, avec une nette tendance à la hausse. Ces taux sont élevés comparés au taux moyen des pays africains qui s'élève à 66,5% (2019), sauf pour le Soudan.

49. En matière d'accès à l'électricité et aux sources d'énergie propres, les taux avoisinent les 100% en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie. En 2017, ce taux a atteint 42,9% et 56,5% en Mauritanie et au Soudan, respectivement. Pour la Libye, il s'élève à 70,1%, en nette baisse depuis 2010. A titre de comparaison, ce taux ne dépasse pas les 49,6% en tant que moyenne des pays du continent Africain (2019).

50. En matière d'accès de la population aux technologies de l'information et de la communication (TIC), la plupart des PAN réalisent des progrès notables. Les taux de connexion à l'internet sont en nette progression, de même que l'usage des réseaux de téléphonie mobile. Pour l'utilisation du téléphone portable, ces taux sont élevés comparés au taux moyen des pays africains estimé à 32,6% (2017).

51. Les données portant sur les dépenses en recherche et développement (R&D) ne sont disponibles que pour le Maroc, l'Égypte et la Tunisie. Dans ces deux derniers pays, la part du PIB consacrée aux activités de R&D, après une tendance à la hausse au cours de la première décennie, a régressé de manière drastique, passant de 0,72% en 2015 pour l'Égypte à seulement 0,61% en 2017. En Tunisie, ce taux a également connu une forte régression, passant de 0,71% en 2011 à seulement 0,6% en 2016. Au Maroc, le budget alloué à la recherche et développement représente 0,8% du PIB en 2018⁸.

52. La qualité de l'air dans les villes, mesurée par le niveau moyen annuel de particules fines dans les villes, pondéré par le nombre d'habitants, est variable dans les PAN. Si ce niveau reste relativement tolérable dans des pays comme l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie, dans les autres pays, ce taux a atteint des niveaux alarmants, notamment en Égypte et en Libye.

53. L'indice de santé de l'océan, qui mesure le degré de propreté de l'eau de mer, indique une légère dégradation et, au mieux, une stagnation de cet indicateur pour l'ensemble des pays.

1.4. Appropriation, contextualisation, cadre institutionnel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063

54. L'analyse du cadre institutionnel mis en place pour la mise en œuvre des ODD montre que tous les pays se sont dotés d'entités chargées de cette mise en œuvre mais à des degrés de responsabilité et des pouvoirs variables. Certains ont placé ces entités au plus haut niveau de la hiérarchie du système (primature) et les ont investies de pouvoirs étendus grâce à des textes juridiques qui ont la force de lois. D'autres les ont placées au niveau des ministères techniques sans pouvoirs réels et sans cadre légal clair.

⁸ Selon le Département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

55. Au niveau de l'appropriation, la contextualisation et l'alignement des plans et des programmes nationaux aux ODD, l'analyse a révélé qu'à quelques exceptions près, les PAN n'ont pas réussi à intégrer les ODD dans leur politique de développement et qu'à ce niveau, un effort considérable reste à déployer. En effet, le nombre d'ODD totalement ou partiellement couverts par les plans et les programmes nationaux est faible, les seules exceptions étant l'Égypte et le Maroc.

56. L'analyse de la disponibilité des données relatives aux indicateurs montre que l'écart reste important. En effet, le taux de couverture des indicateurs par des sources nationales demeure faible et, qui en plus, les indicateurs fournis sont, dans la plupart des cas, non conformes aux normes internationales et ne répondent pas aux critères de périodicité, de désagrégation et d'accessibilité.

1.5. Impact prévisible de la COVID-19 sur la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063

57. A l'instar des autres pays du monde, les PAN ont été frappés de plein fouet par la pandémie de COVID-19 à une période où ceux-ci ne s'étaient pas encore totalement remis des conséquences de la crise de 2008 et pour certains⁹, des retombées économiques et sociales liées aux événements liés du Printemps arabe.

58. Il relève de l'évidence que la pandémie a exercé un effet perturbateur sur les actions menées par les pays pour avancer dans la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. Comme les avancées sur la voie de la réalisation des ODD sont déjà jugées insuffisantes et ne permettent pas d'y parvenir pleinement au cours de cette décennie qui nous sépare de la date butoir de 2030, l'apparition de la pandémie et sa persistance risquent d'effacer les modestes progrès réalisés dans un certain nombre de domaines.

59. Le défi auquel beaucoup de pays font face est alors comment parvenir à réduire au minimum l'impact de la COVID-19 sur la réalisation des ODD ?

60. Au cours de la dernière décennie, les PAN ont réalisé des progrès notables en matière de lutte contre la pauvreté et l'éradication de la faim. Toutes les études prospectives portant sur l'impact socio-économique de la COVID-19 s'accordent néanmoins à dire que le taux de pauvreté, aussi bien monétaire que multidimensionnel, devrait s'aggraver dans les prochaines années.

61. Du point de vue alimentaire, tous les PAN, à l'exception du Maroc, sont des importateurs nets et dépendent de l'importation des denrées alimentaires, notamment les céréales, à des degrés divers. La perturbation subie par le commerce international à la suite de la fermeture des frontières et la hausse des cours mondiaux des produits de base pourraient affecter négativement la mise à disposition de la population de quantités suffisantes de produits alimentaires de base. À ceci s'ajouterait la baisse des revenus des couches vulnérables à la suite de la perte d'emplois et les perturbations qu'ont connues les circuits nationaux de distribution du fait du confinement. Tous ces facteurs sont susceptibles d'exercer un impact négatif sur l'alimentation des populations et d'accroître le taux de malnutrition déjà assez élevé dans certains pays de la région.

⁹ Notamment, la Tunisie, la Libye et l'Égypte.

Tableau 1 : Évolution du taux de pauvreté monétaire dans les PAN Avant/Après

Pays	Année de référence	Scénario de crise de COVID-19 ¹⁰
Algérie*	5,5	N.A
Égypte*	27,6	31,9
Libye	N.A	N,A
Maroc*	2,9	6,6
Mauritanie	5,5	6,0
Soudan*	36,1	N.A
Tunisie	15,2	19,2

* Algérie : derniers chiffres connus, Égypte : projection pour 2021 sans intervention gouvernementale, Soudan (2014). Maroc (2018). Le seuil de pauvreté varie selon le pays.

62. Les modestes progrès réalisés par les PAN en matière d'égalité des sexes risquent d'être mis à mal par la crise liée à la COVID-19. En effet, les femmes subissent une multitude d'effets négatifs, que ce soit au foyer ou sur le lieu du travail.

63. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a plongé les économies de la région dans un cycle de récession encore plus grave que la crise de 2008.

II. Analyse Comparative de l'atteinte des ODD sélectionnés dans les PAN

2.1. Analyse comparative de l'atteinte de l'ODD 4 sur la qualité de l'éducation¹¹

64. L'analyse a montré qu'au-delà de la faible croissance économique qui ne génère pas suffisamment d'emplois, tous les pays de la région souffrent de l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, d'une part, et de l'inefficacité des politiques publiques d'emploi qui se traduisent par un marché de travail inefficace, d'autre part. Il en résulte un taux de chômage trop élevé chez les jeunes diplômés et plus particulièrement chez les jeunes filles, ainsi que la montée des emplois précaires dans le secteur informel.

65. Une éducation de qualité pour tous est un objectif fondamental retenu aussi bien par l'Agenda 2030 que par l'Agenda 2063. L'éducation constitue donc un prérequis de toutes les stratégies visant de garantir à long terme un développement durable et harmonieux, que ce soit dans les pays développés ou, à fortiori, dans les pays en développement.

66. Les taux de scolarisation dans les PAN ont connu une nette progression au cours des décennies passées à tous les niveaux d'éducation : pré-primaire, primaire, secondaire et supérieur. Ce phénomène, quasiment universel, cache cependant quelques nuances et spécificités liées au niveau du développement, à l'efficacité du système éducatif et à celle des politiques éducatives dans chaque pays.

¹⁰ Selon le scénario de base et le seuil national de pauvreté.

¹¹ Les données utilisées dans cette section sont issues de la base de données de l'UNESCO : UIS. Stat et de celle des NU : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>

67. La réalisation la plus remarquable des PAN en matière d'éducation est le progrès réalisé dans le taux de scolarisation pré-primaire. Ce taux est particulièrement élevé au Maroc où il a atteint 57,8% (2018-2019) et dépasse les 40% au Soudan et en Tunisie. Ce taux est moyennement élevé en Égypte et au Maroc et il reste faible en Mauritanie (5% en 2015).

68. L'indice de parité entre les sexes (IPS), proche ou supérieur à l'unité dans la plupart des PAN¹², montre que les jeunes filles ont la même possibilité d'accès aux maternelles et classes préparatoires que les garçons voire plus, sauf au Maroc où l'IPS indique une valeur de 0,86 (2018) attestant d'une certaine inégalité de genre en faveur des garçons.

69. Dans le primaire, le taux de scolarisation brut dépasse les 100% en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie. En Mauritanie, ce taux a connu une tendance à la hausse jusqu'en 2015 avant d'enregistrer une baisse. En revanche, au Soudan ce taux demeure faible (76,8%, 2017) avec toutefois une tendance à la hausse en fin de période.

70. En termes de genre, l'IPS indique que l'égalité des chances entre les filles et les garçons en matière de scolarité dans le primaire est assurée en Mauritanie, en Égypte et en Tunisie ; en revanche, en Algérie, au Soudan et au Maroc, cet indice indique la persistance d'une certaine inégalité au détriment des filles.

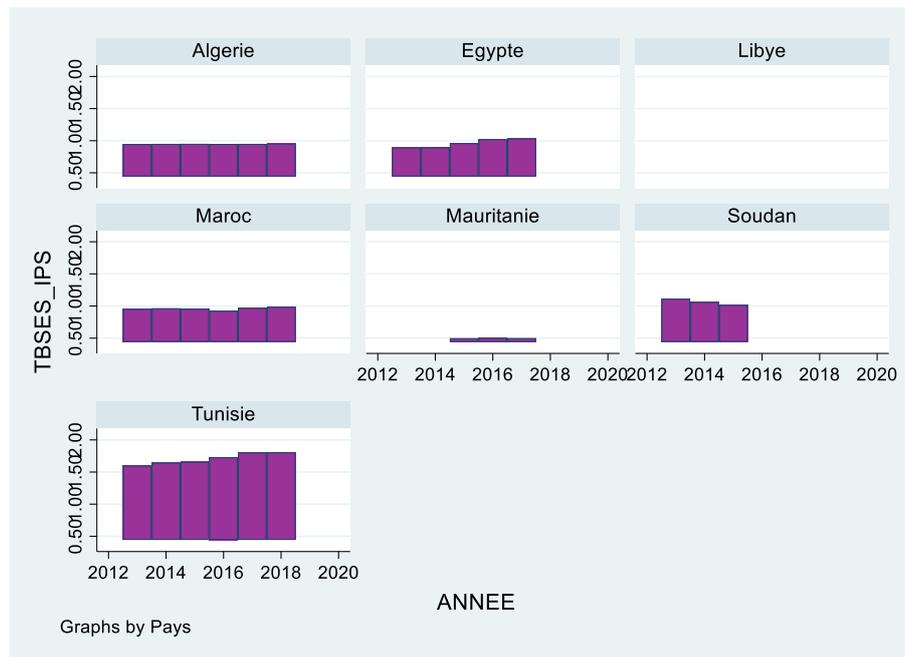
71. Dans l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation brut suit une tendance à la hausse dans presque tous les pays. L'Égypte et la Tunisie réalisent les meilleures performances avec des taux qui ont atteint 78,9% en Tunisie (2016) et 76,6% en Égypte respectivement (2018), suivies du Maroc avec un taux de 62,5% (2018). Au Soudan et en Mauritanie, ce taux demeure faible et s'élève à 38,6% (2017) et 28,4% (2018), respectivement.

72. En matière d'égalité entre les sexes, l'IPS indique que l'Égypte et le Maroc n'ont pas encore atteint la parité en matière de scolarisation dans l'enseignement secondaire, malgré une tendance à la réduction de l'écart en défaveur des filles. En Mauritanie et au Soudan, la parité est atteinte alors que la Tunisie accuse une inégalité en défaveur des garçons avec un IPS qui a atteint 1,3 en 2016.

73. Dans l'enseignement supérieur, les PAN peuvent être classés en trois groupes :

- Un premier groupe où le taux de scolarisation dans le supérieur est très élevé, ne comprenant que la seule Algérie qui réalise un taux dépassant les 100% sur toute la période 2013-2018, avec toutefois un fléchissement de ce taux en fin de période passant de 119,5% en 2013 à 109,9% en 2018 ;
- Un second groupe, composé de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie, caractérisé par un taux de scolarisation brut dans le supérieur moyen se situant aux alentours de 30%, avec une tendance à la hausse en Égypte et au Maroc et une tendance à la baisse en Tunisie ;
- Un troisième groupe qui enregistre un taux de scolarisation plutôt faible, composé du Soudan où ce taux est de 16,9% (2015) et de la Mauritanie avec un taux qui ne dépasse pas les 5% en 2017 ;
- En matière d'égalité entre les sexes, les PAN ont réalisé ou se rapprochent pour la plupart de la parité. La Tunisie se distingue par un IPS très largement supérieur à 1 et qui dénote une inégalité en défaveur des garçons avec une tendance à la hausse.

¹² Ces données ne sont pas disponibles pour l'Algérie et la Libye.

Figure 5 : Évolution du taux de parité des sexes (IPS) dans l'enseignement supérieur

Source : UIS.Stat.

74. Afin de mieux évaluer les performances du système éducatif dans les PAN et au-delà des données quantitatives, il y a lieu d'examiner la qualité de ce système conformément à l'ODD 4 qui vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

75. L'analyse a porté sur la capacité des systèmes éducatifs respectifs des pays à doter les jeunes des compétences nécessaires à leur insertion dans la vie active en tenant compte des besoins du marché du travail et de la dynamique qui caractérise les compétences requises dans un environnement changeant sous l'effet de la mondialisation.

76. En matière d'acquisition des compétences de base, seuls trois pays parmi les sept PAN disposent de données qui mesurent le degré d'appropriation par les jeunes élèves des compétences de base en mathématiques et en lecture. Il s'agit de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

77. Le niveau de maîtrise des élèves de ces pays des compétences en mathématiques et en lecture varie d'un pays à l'autre et selon l'année d'études. Toutefois, ce niveau demeure faible en général comparé à des pays au niveau de développement similaire.

78. L'apprentissage précoce acquis par les enfants dès leur jeune âge constitue un facteur important de réussite de leur insertion lors de leur passage à l'école primaire. Cet indicateur est mesuré par le taux de participation à une activité d'apprentissage organisée un an avant l'âge légal d'entrée au primaire.

79. Les données disponibles montrent que l'Algérie a réussi dès 2010 à faire participer près de 89% des enfants à ces activités. Les données du Maroc indiquent une tendance à la hausse de cet indicateur jusqu'en 2014 (70,7%) puis une baisse qui a fait revenir ce taux à seulement 50% en 2018. En Égypte, ce taux est passé de 15,2% en 2000 à 37,1% en 2018. En Tunisie, le taux le plus récent remonte à 2002 et s'élève à 42%. Les taux spécifiques à chaque sexe montrent une quasi-égalité pour l'Algérie, l'Égypte et la Tunisie ; en revanche pour le Maroc, ce taux est largement plus élevé pour les garçons (53,6% contre 46,1%).

80. La maîtrise par les jeunes et les adultes des technologies de l'information et de la communication (TIC) est devenue une nécessité dans un monde où ces technologies ont envahi tous les domaines de l'activité et notamment celui du savoir et de l'apprentissage tout au long de la vie. Un des aspects de la qualité du système éducatif réside donc dans sa capacité à diffuser ces TIC le plus largement possible à la fois auprès des apprenants et formateurs et éducateurs.

81. L'analyse des indicateurs liés à la maîtrise des TIC a révélé l'ampleur de la fracture numérique qui persiste dans certains pays malgré les progrès réalisés par des pays comme l'Égypte et le Maroc. Dans certains pays, le système éducatif ne parvient toujours pas à réduire cette fracture de manière significative.

82. Cette fracture est double, elle est interne aux pays mais aussi entre les pays. Elle se traduit par des inégalités numériques liées au Genre et au lieu de résidence. En effet, on constate que les taux spécifiques aux jeunes filles et aux femmes sont en général inférieurs à ceux des hommes. De même, les données par zone témoignent d'un retard des personnes vivant dans les zones rurales par rapport à celles des zones urbaines.

83. En matière d'infrastructures et d'équipements de base, les écoles, les collèges et les lycées ne sont pas toujours dotés des conditions minimales, ce qui se traduit négativement sur la capacité d'apprendre et affecte la qualité de l'éducation.

III. Analyse comparative de l'atteinte de l'ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et le travail décent pour tous¹³

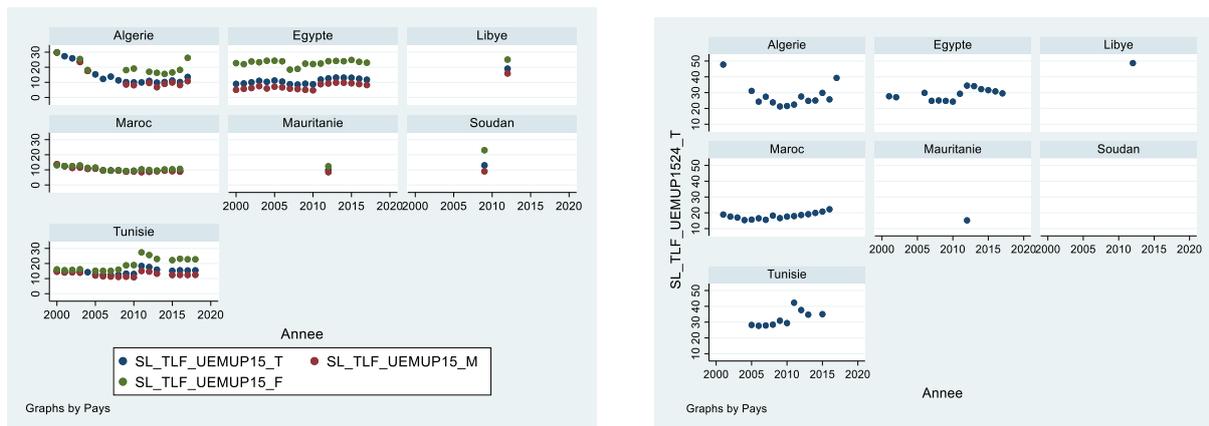
84. De manière générale, la croissance économique réalisée par les PAN au cours des deux dernières décennies est assez faible et se caractérise par une forte fluctuation. Les tendances à long terme de cette croissance qui se dégagent sont au mieux stagnantes, si ce n'est à la baisse. Le PIB par habitant subit l'effet de la croissance démographique, d'où un niveau de vie stagnant de la population en général. Cette croissance économique est, par conséquent, loin d'être durable ; de plus, les fruits de cette croissance ne bénéficient pas à toutes les catégories sociales de manière équitable. Les inégalités persistent et la précarité se répand, donnant lieu à la formation d'un secteur informel de plus en plus important.

85. La productivité comme source majeure de la croissance est au point mort et est révélatrice de l'inefficacité économique. La croissance économique y est soit basée sur l'exportation des ressources naturelles (Algérie, Libye, Mauritanie), soit sur des industries à forte intensité de main-d'œuvre et à faible valeur ajoutée.

86. La croissance économique faible n'a pas permis la création de suffisamment d'emplois, en nombre et en qualité, d'où la montée du chômage surtout parmi les jeunes et plus particulièrement les jeunes diplômés.

87. Le taux de chômage dans les PAN suit une tendance à la hausse, sauf au Maroc et en Algérie bien que ce dernier pays ait connu une reprise à la hausse du chômage au cours des dernières années. En Tunisie, le taux de chômage a fortement augmenté ces dernières années en raison de l'échec de la transition économique, malgré une transition démocratique qui a nourri l'espoir d'un avenir meilleur chez les jeunes.

¹³ Les sources des données relatives à cette section proviennent des bases de données suivantes : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>, <https://data.worldbank.org/> et <https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/>

Figure 6 : Évolution du taux de chômage global, par sexe et chez les jeunes (15-24 ans)

Source : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>.

88. Le secteur informel occupe une place importante dans les PAN, il procure des emplois précaires à une frange de la population qui ne bénéficie ni de la protection sociale ni du respect des lois qui règlementent la durée et les conditions du travail. C'est un secteur refuge pour tous ceux qui n'ont pas réussi à trouver un emploi dans le secteur formel. Ce secteur ne cesse de se développer dans tous les pays de la région et on estime que sa contribution au PIB dépasse 40% voire plus et occupe une proportion importante de la main d'œuvre. Bien que les données sur ce secteur fassent défaut dans la plupart des PAN, les chiffres pour l'Égypte témoignent de l'étendue de ce secteur qui, selon les estimations du BIT, a assuré environ 63,8% des emplois¹⁴ en 2017. Selon ces mêmes estimations, le secteur informel a fourni environ 87% des emplois au Soudan en 2011. En Tunisie, la part du secteur informel dans l'emploi total est estimée à 33% en 2018¹⁵ et à 36.3% au Maroc¹⁶.

89. L'un des aspects de l'échec des politiques en matière de formation et d'emploi dans la plupart des PAN est la proportion des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni à l'école, ni au travail, ni en formation. En effet, les données montrent que cette proportion est assez élevée dans la plupart des pays.

90. Un autre aspect non moins important des limites des politiques de protection de l'enfance dans les PAN est le travail des enfants. Dans certains pays de la région, le taux des enfants qui sont engagés dans des activités économiques en violation des lois nationales et des conventions internationales qui interdisent le travail des enfants est alarmant. Ce taux a atteint 3,7% en Algérie (2012), 3,6% en Égypte (2014), 12,6% en Mauritanie (2015), 15,3% au Soudan (2014) et 1,8% en Tunisie (2011).

¹⁴ Selon les estimations du BIT.

¹⁵ Source : Rapport National Volontaire, Tunisie, 2019.

¹⁶ Selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP).

IV. Analyse comparative de l'atteinte de l'ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

91. En général, la pauvreté¹⁷ dans les PAN suit une tendance à la baisse, sauf en Égypte où le taux de pauvreté est en hausse, passant de 19,4% en 2004 à 32,5% en 2017. L'évolution la plus marquante concerne la Mauritanie où ce taux, mesuré par rapport au seuil national, qui était de 51% en 2000, a connu une baisse de 20 points de pourcentage en 14 ans, s'établissant à 31% en 2014.

92. L'écart de pauvreté est une autre mesure qui reflète à la fois l'ampleur de la pauvreté et son incidence. Mesuré par rapport aux seuils de 1,90, 3,20 et 5,50 USD (PPA 2011) par jour, il montre que quel que soit le seuil, l'écart de pauvreté suit une tendance à la baisse très marquée en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie, et une tendance moins marquée au Soudan et en Égypte ; pour ce dernier pays, la tendance s'est même inversée en fin de période, traduisant un regain de la pauvreté et une incidence plus marquée.

93. Les inégalités dans la distribution des revenus dans les PAN mesurées par l'indice de GINI¹⁸ ont généralement tendance à baisser, bien que leur niveau varie d'un pays à l'autre.

94. En examinant un autre indicateur de la distribution des revenus, qui consiste à comparer la part du revenu qui revient aux 10% des personnes (ménages) les plus riches de la population et celle qui revient aux 10% des personnes (ménages) les plus pauvres, on remarque que l'écart se réduit en Tunisie et en Mauritanie, qu'il est presque constant au Maroc et en Égypte et qu'il se creuse au Soudan.

V. Recommandations

95. Ce rapport a pour objectif d'évaluer les performances globales et les tendances en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durables (Agenda 2030) des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine par les pays d'Afrique du Nord. L'analyse a permis d'identifier les succès et points forts qu'il importe de renforcer et de consolider, ainsi que les lacunes et faiblesses qui doivent être corrigées. Dans la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063, les PAN doivent également relever des défis nés de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et qui menacent de remettre en cause les quelques progrès déjà réalisés.

96. Les recommandations ci-après ont pour but d'aider ces pays à consolider leurs acquis en matière de mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 et de suggérer des orientations générales et des pistes d'amélioration dont chaque pays peut s'inspirer et qu'il peut adapter à son propre contexte pour aller de l'avant et « ne laisser personne pour compte ».

A. En matière de couverture des ODD et de l'Agenda 2063

97. Partant du fait que les ODD sont indivisibles et interdépendants, et que leurs trois dimensions, économique, sociale et l'environnementale, se renforcent mutuellement, les PAN doivent œuvrer à ce que leurs politiques et programmes parviennent à cibler l'ensemble des objectifs de sorte qu'une synergie favorable à un développement harmonieux et durable puisse être créée. L'analyse a révélé que les PAN accusent un retard dans la réalisation de certains objectifs comme l'ODD 2, l'ODD 5 ou l'ODD 9.

¹⁷ Il s'agit de la pauvreté monétaire mesurée soit par rapport à un seuil national, soit par rapport à un seuil international (1,90 USD par jour, PPA 2011).

¹⁸ Selon les estimations de la Banque Mondiale.

98. En prévision des effets de la pandémie de COVID-19, les PAN doivent repenser leurs politiques en matière d'éradication de la pauvreté et de lutte contre les inégalités au moyen d'un meilleur ciblage des populations vulnérables. Ils doivent également moderniser leurs systèmes sanitaire et éducatif et investir davantage dans les infrastructures, l'innovation et la R&D. De même, ils doivent améliorer leur système de gouvernance en vue d'accroître l'efficacité de leur cadre institutionnel.

B. En matière de financement des ODD

99. Dans les PAN en général, le financement des programmes et des actions liés aux ODD se fait à partir des ressources de l'État, lesquelles vont raréfier dans le sillage de la crise de COVID-19. Des sources alternatives de financement doivent être mobilisées au niveau multilatéral, bilatéral et national. Au niveau multilatéral, des fonds spécialisés, notamment dans le domaine environnemental comme le Fonds vert sont mobilisables. Au niveau national, il y a lieu de sensibiliser le secteur privé afin qu'il contribue au financement des ODD dans le cadre de l'économie solidaire.

C. En matière de suivi-évaluation et de reporting

100. Dans les PAN, le système de suivi-évaluation et de reporting souffre d'un manque flagrant des données utilisées pour la mesure et le suivi des indicateurs. Plusieurs facteurs contribuent à cette déficience : les faibles capacités humaines et matérielles qui caractérisent le système d'information et un manque de coordination au niveau des parties prenantes dans la collecte et la diffusion de l'information. Pour remédier à ces carences, il y a lieu d'agir à plusieurs niveaux :

- Au niveau du renforcement des capacités ;
- Au niveau du système d'information en le dotant de moyens matériels et humains suffisants. À ce niveau, il y a lieu de mettre en place une plateforme dédiée au suivi des ODD, accessible à tous (Open data) afin de faciliter l'accès du public à l'information et assurer ainsi son adhésion.

D. En matière de contextualisation et d'alignement des ODD aux plans et programmes nationaux

101. Le faible degré d'intégration et d'alignement des ODD aux plans et les programmes nationaux nécessite la revue des méthodes de planification stratégique de sorte qu'elles puissent faire le lien entre les plans, les programmes et les projets, d'une part, et les ODD, d'autre part. Il y a lieu également de parvenir à une hiérarchisation des priorités des plans nationaux afin qu'elles coïncident avec ces objectifs. A cet égard, les PAN doivent être davantage sensibilisés aux avantages de l'adoption de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports (IPRT) développée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

E. En matière d'appropriation, de sensibilisation et de plaidoyer

102. Les ODD nécessitent la participation de toutes les parties prenantes à leur mise en œuvre : le gouvernement, le secteur privé, la société civile, les milieux académiques et les médias. L'adhésion de toute la population et, en premier lieu, des jeunes et les femmes est un facteur important de succès. Un effort supplémentaire en matière de sensibilisation et de plaidoyer doit être déployé par les PAN à tous les niveaux afin d'assurer l'appropriation des ODD par les franges les plus larges de la population, aussi bien au niveau national, régional que local.